



# L'importance d'être prévoyant

Avec la permission de mon déneigeur, je vous raconte son histoire. Martin est dans la trentaine, en pleine fleur de l'âge. Il vit avec sa conjointe depuis déjà un bon nombre d'années et de leur union sont nés deux merveilleux enfants qui font le bonheur de leur parents. Martin est en affaire depuis quelques années et son entreprise, incorporée, connaît une croissance soutenue. Sa conjointe participe à cette croissance en s'occupant notamment de l'administration. Ils viennent de compléter la construction d'un très grand garage pour l'entreprise et ils font des projets de se construire une nouvelle maison. La compagnie a fait l'acquisition de nouvelles machineries qui ont été financées avec l'endossement de Martin. L'avenir s'annonce merveilleux. Ils sont bien trop jeunes pour se préoccuper de planifier leur retraite, encore moins leur succession.

## L'AVENIR S'ANNONÇAIT MERVEILLEUX JUSQU'AU JOUR OÙ....

Martin a subi un accident cardiaque, un ACV. L'inconvénient majeur des ACV c'est qu'ils ne s'annoncent jamais d'avance. C'est pour quoi on appelle ça des accidents. Probablement parce qu'il menait une bonne vie, il s'en est remis sans aucune séquelle. Mais il a tout de même été en arrêt de travail pendant plusieurs mois. Et lorsqu'on est travailleur autonome, ça cause un sérieux trou dans le budget. Sa conjointe a eu peur et elle l'a exprimée lors d'une discussion avec

mon épouse. Inutile de vous dire que celle-ci lui a recommandé fortement d'avoir une rencontre avec moi. Aucun d'eux n'avait de testament, ni de mandat en cas d'incapacité. Ils n'avaient même pas de convention de vie commune.

Après leur avoir expliqué que si Martin était demeuré handicapé mentalement, elle aurait eu à négocier avec le Curateur public ou avec sa famille pour lui nommer un curateur privé qui aurait lui-même été obligé de se rapporter au Curateur public, elle a insisté pour qu'ils fassent tous les deux leur mandat en cas d'incapacité.

Après leur avoir expliqué que si Martin était décédé, elle aurait eu à négocier avec le représentant légal de ses propres enfants, qui auraient alors dû être représentés par un tuteur autre qu'elle-même pour éviter les nombreux conflits d'intérêts potentiels dans leur cas, comme dans de nombreux autres cas, ils ont tous les deux insistés pour que je leur fasse à chacun un testament adapté à leurs besoins spécifiques.

Après leur avoir expliqué que même avec le meilleur des testaments, avant de régler une succession, il faut au préalable établir ce qui compose le patrimoine du défunt, qui constitue sa succession et donc faire le partage de l'ensemble de leurs biens. Je leur ai expliqué les disputes que cela peut provoquer, les difficultés inutiles que cela peut entraîner et les doutes inévitables

qui pourraient être soulevés dans l'esprit de la famille de Martin et même de ses propres enfants plus tard. Ils ont requis tous les deux que je leur fasse une convention de vie commune.

Cette histoire est vraie. Et Martin est devenu depuis un ambassadeur de la prévention juridique. Si vous lui posez la question, il vous répondra qu'il n'y a pas de prix pour bien protéger sa famille, qu'il vaut la peine de payer pour avoir de bons conseils juridiques et pour avoir des actes notariés bien faits et adaptés à la situation particulière de chaque personne. Par exemple, en plus de leur avoir fait une convention de vie commune, pour Martin, j'ai rédigé un testament fiduciaire et une procuration avec mandat en cas d'incapacité alors que pour sa conjointe, j'ai fait un testament avec substitution et un mandat en cas d'incapacité.

De cette histoire, il faut retenir qu'un accident peut survenir à tout âge, qu'il faut donc être prévoyant même si on se pense trop jeune pour ça et qu'il vaut toujours mieux de se faire conseiller adéquatement pour avoir des actes adaptés à nos besoins spécifiques de couples mais aussi à nos besoins individuels. Il n'est jamais trop tôt pour prendre rendez-vous avec votre notaire. Martin vous le dirait.

M<sup>e</sup> Yvan Barabé, notaire  
207-2473 boulevard St-Martin est  
Laval (450) 629-9155  
ybarabe@sectionrouge.com